



Protocole de l'assemblée générale de l'AGPL du 25 avril 2008 à Bâle

Au nom du comité de l'AGPL, le président, *Monsieur Edgar Wehrli*, souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour, les rapports annuels du président, de la commission technique et de la commission de la formation, le rapport sur les comptes gérés par la société « BDO Visura » ainsi que les comptes 2007 ont été envoyés aux membres avec l'invitation à l'assemblée annuelle de cette année.

Point 1 : protocole de la dernière assemblée

Le président demande si des compléments, questions ou autres remarques existent en rapport avec le protocole de l'assemblée générale du 25 mai 2007 à Bex.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent le protocole de l'assemblée générale de l'année passée est approuvé.

Point 2 : rapport du président

Le président demande si des compléments ou désirs de modification liés à son rapport existent.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent le rapport 2007 du président est approuvé.

Point 3 : rapport de la commission technique

Le président demande aux membres si à ce sujet des compléments, incertitudes, remarques ou questions existent.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent le rapport 2007 de la commission technique est approuvé.

Point 4 : rapport de la commission de la formation et du perfectionnement

Le président demande aux membres si à ce sujet des compléments, incertitudes, remarques ou questions existent.

Ceci n'est pas le cas et par conséquent le rapport 2007 de la commission de la formation et du perfectionnement est approuvé.

Point 5 : rapport sur les comptes 2007

Le président demande aux membres s'ils approuvent le rapport sur les comptes 2007.

L'ensemble des membres l'approuve par levée de main et par conséquent le rapport sur les comptes 2007 est approuvé à l'unanimité.

Point 6 : rapport de révision Visura 2007

La question est posée aux membres s'ils approuvent le rapport de l'organe de révision Visura. Aucune opposition n'est notée et par conséquent le rapport de révision 2007 est approuvé.

Point 7: approbation des comptes et décharge

Le président demande aux membres s'ils désirent donner décharge au comité et à la trésorière.

Tous les membres sont d'accord et par conséquent décharge est donnée au comité ainsi qu'à la trésorière et les comptes 2007 sont approuvés.

Point 8: cotisation des membres

Le comité propose de ne pas changer les cotisations par rapport à l'année précédente. Etant donné que personne ne s'y oppose, les cotisations des membres restent inchangées.

Point 9: mutations

Les mutations de membres sont communiquées à l'aide d'une présentation. *Monsieur Wehrli* demande si quelqu'un a une objection à faire en ce qui concerne les nouveaux membres ou si ces derniers peuvent être admis au sein de l'association.

Un membre prend la parole et demande si la tâche des nouveaux membres est connue ou si une nouvelle affiliation exige la participation au cours CCS.

Monsieur Selzam explique que la participation aux cours ne constitue pas une condition pour une nouvelle affiliation. Par le passé, il fut nécessaire d'être membre pour obtenir des vignettes. Aujourd'hui un enregistrement dans le registre d'experts judiciaires est suffisant. Il est toutefois réjouissant que nous ayons malgré cela des nouvelles adhésions.

Les nouveaux membres présentés sont admis à l'unanimité et le président leur souhaite la bienvenue.

Malheureusement, une exclusion de l'association a également été demandée. Le comité demande l'exclusion de l'entreprise « Hefti Haustechnik AG ». En 2006 déjà, « Hefti Haustechnik AG » n'a payé sa cotisation qu'après avoir été poursuivie et la cotisation 2007 n'a toujours pas été payée.

L'exclusion est approuvée à l'unanimité. Ainsi, l'entreprise « Hefti Haustechnik AG » est considérée comme exclue et n'est par conséquent plus autorisée à recevoir des vignettes.

Point 10: élections

Le comité a été élu à Regensdorf en 2006 pour un mandat de trois ans et sa réélection est par conséquent prévue pour l'année prochaine. *Monsieur Othmar Fontana*, membre du comité, a cependant annoncé sa démission du comité pour le 31 mai 2008. Etant donné qu'actuellement le comité est composé d'un nombre suffisant de membres, *Monsieur Fontana* n'est pas remplacé.

Etant donné qu'il s'agit d'actualiser les enregistrements dans le registre du commerce, le président propose la répartition des tâches suivante au sein du comité :

Président : Monsieur Edgar Wehrli

Vice-président : Monsieur Christoph Abert

Secrétaire : Monsieur Daniel Klaus

Assesseurs : Messieurs Max Reber et Renzo Montagner

Tous les autres enregistrements dans le registre du commerce sont effacés. Le vice-président et le secrétaire y figurent désormais également.

Le président demande si les membres approuvent cette mutation. La nouvelle répartition des tâches au sein du comité est approuvée à l'unanimité.

Le comité est très satisfait du travail de « BDO Visura » et demande aux membres s'ils approuvent une réélection de l'organe de révision.

Ceci est le cas et par conséquent, l'organe de révision est réélu pour un prochain mandat d'un an.

Point 11: activités et budget

Monsieur Wehrli présente le budget 2009.

Le budget 2009 est approuvé à l'unanimité.

Point 12: divers

12. 1

Monsieur Christoph Abert, membre du comité, explique aux membres que les statuts présentent des erreurs. Il est par exemple écrit dans les statuts que c'est le comité qui décide sur des nouvelles affiliations. Cependant, c'est à l'assemblée des membres de décider sur l'approbation ou le refus d'une affiliation de nouveaux membres.

Par conséquent le comité va soumettre une demande de modification des statuts pour la prochaine assemblée des membres.

12.2

Monsieur Wehrli constate une faible participation à l'assemblée générale. Le nombre de participants a fortement diminué au cours des dernières années. Le comité a désormais fixé la date de l'assemblée générale à la dernière semaine d'avril complète de sorte à pouvoir réserver cette date dès maintenant. *Monsieur Wehrli* mentionne également que le comité se pose la question comment pouvoir améliorer la situation. Il propose d'organiser l'année prochaine une assemblée générale de deux jours au Tessin. Le président demande de bien vouloir se prononcer sur ce point :

Plusieurs membres prennent la parole. *Monsieur Krüsi de l'entreprise « Wowarep »* déclare qu'il n'est pas en mesure de fermer son entreprise pendant deux jours en raison de l'assemblée générale. Bien qu'il y soit très intéressé, ceci ne lui est pas possible pour des raisons économiques.

Monsieur Fischer de l'entreprise « Firma Farelec Fischer » est de l'avis qu'il s'agit d'une idée valable.

Pour *Monsieur Aebischer* de l'entreprise « APA Gaz », ceci est une bonne proposition. Il est important d'organiser les deux journées de manière attrayante. Il ne suffit pas qu'elles soient amusantes, mais elles doivent également être intéressantes.

Monsieur Peter Trösch raconte d'une assemblée générale qui avait déjà eu lieu au Tessin et déclare qu'il en a de bons souvenirs.

Le président informe que le comité va tenir compte de ces arguments et va organiser pour l'année prochaine une assemblée de deux jours au Tessin.

12.3

Monsieur Krüsi déclare qu'il s'était déjà adressé par écrit l'année passée à l'assemblée générale et soumis une demande exigeant que le protocole de contrôle « Caravan-Service » doive être révisé. Si l'on entend remplir ce protocole soigneusement, alors il s'agit de le compléter. Le TCS exige par exemple que des grils à gaz, etc. soient également contrôlés.

Monsieur Selzam explique que l'ensemble du règlement CCS doit être révisé mais que jusqu'à présent encore personne ne s'en était occupé. Il n'est pas raisonnable de maintenir le règlement et de compléter les protocoles. Le comité va s'occuper de ce dossier en suspens lors d'une de ses prochaines réunions.

De plus, *Monsieur Selzam* signale qu'il est également toujours difficile dans les cours de transmettre des informations car les participants ne sont souvent pas à leurs affaires. Ceci conduit à des gestions différentes des protocoles de contrôle.

Monsieur Peter Trösch signale qu'il s'agit de tenir compte lors de la révision de ne pas trop compliquer les formulaires mais de veiller à ce qu'ils restent simple à remplir. Pourquoi pas intégrer des lignes vierges afin que le contrôleur puisse apposer ses remarques.

Monsieur Aebischer demande s'il n'est pas possible d'élaborer un protocole de contrôle pour les installations domestiques ou de restaurant. Il a souvent des ordres émanant de ce domaine.

Monsieur Selzam informe que le comité envisage d'établir une liste de personnes habilitées à effectuer des installations. Ceci vise précisément dans la direction de la proposition de *Monsieur Aebischer*. Parallèlement à une telle liste, il doit être possible d'élaborer également un protocole de contrôle. Le comité va poursuivre cette idée.

Le président remercie les membres pour leur intérêt et oriente sur la suite de l'assemblée et invite les personnes présentes à l'apéro.

Rédactrice du protocole



Nadja Heikkinen

Président

Edgar Wehrli